

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE-SUR-YON

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE

DECISION n° 2026-06

PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SECTEUR PUBLIC LOCAL D'UN MONTANT TOTAL DE 795 775 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ESPACE LE MARILLET, BATIMENT EDUCATIF MULTI-USAGES (ALSH, PERISCOLAIRE, SCOLAIRE) SITUEE RUE DES ECOLIERS 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Le Maire de la Ville de La Chaize le Vicomte,
Vu la délibération n°2026-05 du 21 mars 2026 portant délégation au Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales
Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal
Accordée au Maire en date du 23/04/2026

Le Maire de LA CHAIZE-LE-VICOMTE

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant total de 795 775 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt N°1

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 500 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Amortissement : Amortissement prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne de prêt N°2

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 295 775 euros

Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Amortissement : Amortissement prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

La Chaize le Vicomte, le 19 mai 2026



Aurélien DOUILLARD
Maire

Publié le 19/05/2026